

Le 1 octobre 2009  
St-Adrien D'Irlande

Mémoire déposé à l'intention du secrétaire du B.A.P.E.  
(Mme Renée Poliquin)  
Bureau des Audiences Publiques en Environnement B.A.P.E.

Dans le cadre des consultations publiques, phase 2  
Projet de développement Éolien Parc des Moulins

Mémoire déposé par  
Manuel Granger, Enseignant (B. Ed.) enseignant en sciences et citoyen de St-Adrien d'Irlande

Dans le cadre des consultations publiques du B.A.P.E., phase 2 du projet Éolien des Moulins, nous nous proposons le dépôt de ce mémoire. Notre attention sera portée surtout vers les citoyens de la Municipalité de St-Adrien d'Irlande laquelle est adjacente aux trois municipalités sur les territoires desquelles seraient installées les éoliennes. Nous verrons sur la base de quels arguments la réalisation d'un tel projet est nuisible, mercantile, inutile et facilement remplaçable.

Premièrement, certaines parties de la municipalité de St-Adrien d'Irlande, notamment le rang dix, seront directement<sup>1</sup> atteinte par ce projet tant au niveau de l'impact sonore que visuel. Il va sans dire que la valeur des immeubles en sera directement affectée. De plus l'impact visuel et sonore est encore très mal documenté à l'heure actuelle. Ces impacts sont par conséquent imprévisibles et potentiellement nocifs pour l'humain. Enfin et surtout, les citoyens de St-Adrien d'Irlande n'ont aucun recours possible, aucun droit de vote sur le projet actuel et ont refusés, pour leur part et par référendum, la tenu de ce projet sur leur territoire. Aucun recours, ni actuel ni ultérieur n'est prévu pour ces citoyens, pourtant directement atteint et concernés. Pourquoi donc une photographie du dixième rang de St-Adrien d'Irlande, en l'occurrence de ma propriété, figure- t-elle en frontispice du site internet<sup>2</sup> d'informations fourni par le promoteur du projet ?

Deuxièmement, lors de la tenue de la réunion d'information du B.A.P.E. le 9 juin 2009 à Thetford Mines, nous avons pu apprendre que le coût du projet est estimé à 400M\$. Le retour aux 3 municipalités touchées directement serait de 2M\$, soit 0.5% de l'investissement. Or, si le promoteur 3Ci, une compagnie privée, investit un montant elle est en droit de s'attendre à réaliser un profit, ce qui est normal. Ce profit réduira d'autant la proportion de 0.5% de retour. En conséquence, ce retour aux citoyens nous semble disproportionné à la baisse.

Troisièmement, il est de notoriété publique que la capacité actuelle du distributeur Hydro-Québec est suffisante pour répondre aux besoins en électricité de nos citoyens. Ce projet est donc réduit à un commerce vers les Etats-Unis.

Quatrièmement, les installations d'Hydro-Québec à la Baie James offrent un territoire et des installations de transformation et de transport d'électricité. Un projet éolien dans cette région nous apparaît plus performant et moins dégradant, ces paysages étant déjà modifiés et offrant une grande surface exploitable par l'éolien.

Finalement, nous sommes opposés à la réalisation de ce projet puisqu'il ne tient pas compte de l'opinion ni de la volonté de citoyens directement concernés. Également, le retour vers les citoyens nous apparaît faible. Aussi, les besoins en énergie électrique sont actuellement comblés et enfin ce projet est facilement remplaçable dans une optique de besoins criants ultérieurs.

---

<sup>1</sup> Voir l'Étude d'impact fournie par le promoteur, 3Ci, aux pages 345 à 375 (surtout 345 et 355) de la partie portant sur l'impact humain.

<sup>2</sup> [www.parcdesmoulins.com](http://www.parcdesmoulins.com)